



Forum sur la Gouvernance Forestière

Renforcement de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun

Hôtel Mt Fébé, 21-22/11/2011,
Rodrigue Ngonzo

Po. Box 11317 Yaounde,
4th Floor, GODA House Building,
Polyclinic Tsinga
Tel : 00 237 22 00 52 48
info@forets-developpement.org
www.forets-developpement.org



Plan

- Introduction (rappels sur la participation)
- Acquis de la phase de négociation
- Suivi de l'APV-FLEGT par la société-civile :
Opportunités et menaces
- Dynamique actuelle de la société civile
- Nécessité d'un renforcement
- Conclusion et recommandations



Introduction (rappels sur la participation)

- Des orientations politiques et stratégiques favorables à la participation :
 - Le sommet de Rio 1992 et l'Agenda 21
 - La politique forestière (1993) et la Loi forestière (1994) et la Loi cadre sur l'environnement (1996)
 - La déclaration de Yaoundé (1999)
 - Le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (2002)
 - Le Programme Sectoriel Forêts-Environnement (2004)
 - La Stratégie Nationale des Contrôles forestiers et fauniques (2005)
 - Le Plan d'action FLEGT de l'UE et les directives du Conseil européen (2003)

Acquis de la phase de négociation

- Un processus consultatif et participatif sans précédent
- Un dialogue multipartite réussie
- L'établissement de rapports professionnels équilibrés et mutuellement bénéfiques
- Le consentement plein et préalable des parties (légitimité de l'APV-FLEGT)
- L'apaisement et l'engagement

Suivi de l'APV-FLEGT par la société-civile : Opportunités et menaces

- Les opportunités (nouvelles) :
 - La structuration de la société civile durant la phase de négociation (la Plateforme forêts : une trentaine d'organisations représentatives, un engagement fort, un réseau actif et dynamique, et une expérience à nul autre pareil)
 - La reconnaissance, la crédibilité de la société civile et la légitimité de sa représentation
 - L'intégration de la société civile dans les structures en charge du suivi l'APV-FLEGT (le Comité conjoint de suivi et le comité national de suivi) + autre mécanisme plus libéraux (les plateformes)
 - Les résolutions du parlement européens (2011)
 - Financement de divers projets de la société civile sur le FLEGT (programme ACP-FLEGT, UE, DFID, ACIDI)

- Opportunités (suite) :
 - La vision Cameroun 2035 et le document pour la croissance et l'emploi (2009)
 - La stratégie nationale de lutte contre la corruption
 - La réforme du cadre juridique (Loi forestière, Loi foncière)
- Les menaces :
 - Le nombre de représentants de la société civile au sein des structures de suivi de l'APV-FLEGT reste faible par rapport aux autres parties prenantes
 - La société civile est diverse, riche et polymorphe (dynamique) : groupes/réseaux divers et faible coordination avec risque d'une mauvaise représentation
 - L'insuffisance de fonds et la faible mobilisation de la société civile depuis la signature de l'Accord (relâchement)

- Menaces (suite) :

- Le faible niveau d'avancement de la mise en place des structures de suivi et des systèmes de vérification et de traçabilité
- La remise en marge progressive de la société civile (réforme juridique, suivi du système de traçabilité, réforme des structures de base en charge du contrôle forestier, comité de lecture des rapports de l'OI, réflexions autour d'un bureau régional d'émission des autorisations FLEGT, décentralisation du pouvoir)
- L'affectation à d'autres fonctions des personnels du MINFOF fortement investis sur le dossier FLEGT (avec incidence sur l'avancement du processus, la collaboration multipartite et la participation)
- Une tendance à l'affaiblissement de la vision stratégique favorable à la légalité (retour préoccupant sur la question des « petits titres »)
- Faible lien entre les processus FLEGT et REDD+, entre la réforme forestière, la réforme foncière et le réaménagement du territoire
- De nombreux obstacles à l'accès aux informations forestière

Dynamique actuelle de la société civile

- Mobilisation autour de :
 - La sensibilisation et la diffusion de l'information sur le FLEGT
 - L'évaluation périodique de la transparence dans le secteur
 - La prise en compte des communautés locales et autochtones au sein du CNS (lobbying)
 - L'engagement de la société civile et des communautés dans le suivi de l'application des législations forestières et la lutte contre la corruption (observation indépendante « externe »)
 - L'accompagnement des forêts communautaires et de certaines entreprises privés à l'adaptation aux exigences de l'APV-FLEGT
 - La contribution à la réforme du cadre juridique (forestier et foncier)
 - La participation et la promotion des droits des communautés locales et autochtones dans le processus REDD+
 - L'harmonisation de la compréhension de l'Accord, la redynamisation de la Plateforme forêts, la relance des activités du Forum PSFE-CEFDHAC et la clarification du rôle de la société civile (début de réflexion)

Conclusion et recommandations

- Conclusion :
 - L'abattage illégal des arbres nuit à la gestion forestière durable, encourage la corruption et réduit les revenus de l'Etat, accélère le phénomène du changement climatique et aggrave les conditions de vie déjà difficiles des populations pauvres des zones forestières.
 - Un processus de participation approprié est essentiel pour garantir le succès de la mise en œuvre de l'APV et permettre l'émergence d'un mécanisme de veille et d'éveil citoyen nécessaire à l'intégrité de l'action publique en matière forestière.
 - Le retard observé dans la mise en œuvre serait dû à la dynamique interne du MINFOF et à l'absence des structures de suivi (CCS et CNS).
 - La société civile a la capacité de jouer son rôle de prolongement et d'accompagnement, d'influence/contrôle de l'action publique, mais ne dispose pas d'un cadre juridique propice et de moyens suffisants pour le faire.



- **Recommandations :**

- **Il est urgent :**

- d'apaiser le climat interne et d'assurer un niveau de stabilité nécessaire à la bonne mise en œuvre des processus de haute importance tel que le FLEGT
- d'accélérer la mise en place des structures de suivi (CCS, CNS)
- d'améliorer la publication des informations forestières et de clarifier les procédures et conditions d'accès à ces informations
- de définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la préparation à la mise en œuvre et dans la mise en œuvre de l'APV
- d'impliquer plus fortement la société civile dans les processus ou initiatives en cours (réformes juridiques et administratives, contrôle forestier et observation indépendante, mise en place des systèmes de vérification de la légalité des bois, de délivrance des certificats de légalité et autorisations FLEGT)

- **Il est nécessaire de :**

- protéger et de pérenniser les acquis de la phase de négociation, notamment en ce qui concerne la participation
- mettre en place un cadre juridique instituant un processus de consultation et de participation approprié à l'élaboration des politiques
- renforcer le soutien à la société civile pour sa participation au suivi de la mise en œuvre de l'Accord à travers des mécanismes de financement souples, accessibles, et à moyen terme
- Renforcer la communication (information et sensibilisation) au tour d'APV-FLEGT

• Recommandations (suite) :

– Il est important de :

- soutenir et de renforcer le mécanisme indépendant et participatif de suivi de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT par la société civile et les communautés locales et autochtones, développer par la Plateforme forêts
- de soutenir l'implication et la participation effective des communautés locales et autochtones au suivi de l'APV
- réformer le système actuel d'observation indépendante pour renforcer le rôle et l'engagement de la société civile nationale et locale dans le combat contre l'abattage illégal des bois et le fléau associés (corruption, abus des droits des communautés)
- garantir l'objectivité dans la délivrance des certificats annuels d'exploitation et des documents sécurisés (LV et DF10) en permettant à la société civile d'effectuer un suivi
- D'impliquer la société dans le processus de transfert de certains pouvoirs et compétences du MINFOF aux communes (décentralisation de la gestion forestière)



Merci !



Po. Box 11317 Yaounde,
4th Floor, GODA House Building, Polyclinic Tsinga
Tel : 00 237 22 00 52 48
info@forets-developpement.org
www.forets-developpement.org

